



Rendez-vous de Noël



 **L'Alsace essentielle**
PAYS DE COLMAR

avec le soutien de :

Grand Est
Région



CAHIER DES CHARGES 2019

Table des matières

1. Définition : qu'est-ce qu'un « Rendez-vous de Noël » ?	3
2. Objectifs de l'opération.....	3
3. La marque « Rendez-vous de Noël ».....	3
4. Zone d'application de l'opération « Rendez-vous de Noël »	3
5. Obligations des organisateurs des événements.....	3
6. Démarche d'inscription	3
7. Attribution du label « Rendez-vous de Noël »	4
8. Communication	4

1. Définition : qu'est-ce qu'un « Rendez-vous de Noël » ?

Un « Rendez-vous de Noël » est une animation phare : remarquable par sa qualité, authentique et traditionnelle, attrayante, pérenne.

Cette animation doit se dérouler, pendant la période de l'Avent au moins jusqu'à Noël. Il s'agit de faire ressortir les plus belles animations sur le thème de Noël, dans le respect de ce cahier des charges (description ci-dessous).

2. Objectifs de l'opération

- Valoriser les animations phares organisées pour Noël selon le paragraphe ci-dessus,
- Développer les flux touristiques vers ces lieux d'animation,
- Reconnaître l'investissement et le travail fournis par les organisateurs de ces manifestations.

3. La marque « Rendez-vous de Noël »

La marque « Rendez-vous de Noël » est déposée à l'INPI depuis 2009. Elle est protégée et ne peut faire l'objet d'un usage en dehors du strict cadre de l'opération « Rendez-vous de Noël » initié par le Pays des Etoiles.

4. Zone d'application de l'opération « Rendez-vous de Noël »

Les animations « Rendez-vous de Noël » s'adressent aux organisateurs des événements de Noël, qui se déroulent sur le territoire du « Pays de Colmar » et qui dépendent de l'un des offices de tourisme suivants : Colmar et sa région, Vallée de Kaysersberg, Pays de Ribeauvillé-Riquewihr, Vallée de Munster, Pays Rhin-Brisach, Pays d'Eguisheim et Rouffach.

5. Obligations des organisateurs des événements

Proposer une animation exceptionnelle dans le cadre du « Rendez-vous de Noël » et distincte du marché de Noël. Cette animation doit se caractériser par :

- son lieu : cette manifestation doit se dérouler dans un lieu fixe,
- sa fréquence : un jour et une heure fixes (programme complet sur la période définie),
- son accès : entrée gratuite ou payante,
- sa forme : sous forme d'une visite (lieu à découvrir) ou d'un circuit balisé (itinéraire ou chemin à suivre),
- sa localisation exacte : à l'intérieur ou l'extérieur

6. Démarche d'inscription

Les organisateurs des animations souhaitant faire partie des « Rendez-vous de Noël » doivent compléter le dossier de participation « Rendez-vous de Noël » en détaillant l'animation proposée, dans le respect du présent cahier des charges.

Ce dossier doit être déposé sur le site www.alsace-essentielle.fr // Espace Pro // RDV de Noël

L'Alsace Essentielle et l'Office de tourisme de référence valideront le projet de participation de l'animation à l'opération « Rendez-vous de Noël » pour l'année en cours.

7. Attribution du label « Rendez-vous de Noël »

Une personne ou une équipe de personnes de l'Office de Tourisme compétent étudiera et évaluera, sur le terrain durant la période de l'Avent, l'adéquation du déroulement de l'animation proposée avec le présent cahier des charges.

Chaque Office de Tourisme sera plus particulièrement chargé :

- d'analyser le respect du cahier des charges en fonction du dossier de participation « Rendez-vous de Noël » (cf. annexe 1) rempli par l'organisateur de l'événement
- de constituer un dossier sur chaque animation qui sera composé de photos, articles de presse, magazine etc.
- d'organiser un débriefing à l'issue de l'opération « Rendez-vous de Noël » avec les partenaires, soit sous forme de courrier, de courriel, ou de réunion
- d'élaborer un compte-rendu sur chaque animation et de le transmettre à l'association « Pays des Etoiles »

Sur la base de ces informations, un jury au sein de l'association « L'Alsace Essentielle, Pays de Colmar » décidera de l'attribution du label « Rendez-vous de Noël » pour chacune des animations de l'opération « Rendez-vous de Noël » pour l'année N+1, à condition que l'organisateur reconduise sa prestation au moins à l'identique.

Pour garantir la qualité de l'animation « Rendez-vous de Noël », celle-ci sera réévaluée régulièrement et le label « Rendez-vous de Noël » reconfirmé, si l'animation reste conforme au présent cahier des charges.

Le jury de l'association « L'Alsace Essentielle, Pays de Colmar » se réserve le droit de retirer le label « Rendez-vous de Noël » à tout organisateur d'animation qui ne respecterait pas le cahier des charges de l'opération « Rendez-vous de Noël ».

8. Communication

Les « Rendez-vous de Noël » seront disponibles sur les supports de communication dédiés à Noël produits par l'association « L'Alsace Essentielle, Pays de Colmar ».